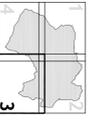


PIECE 4.0
REGLEMENT GRAPHIQUE



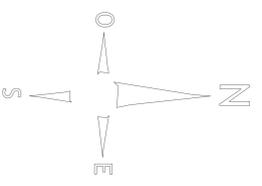
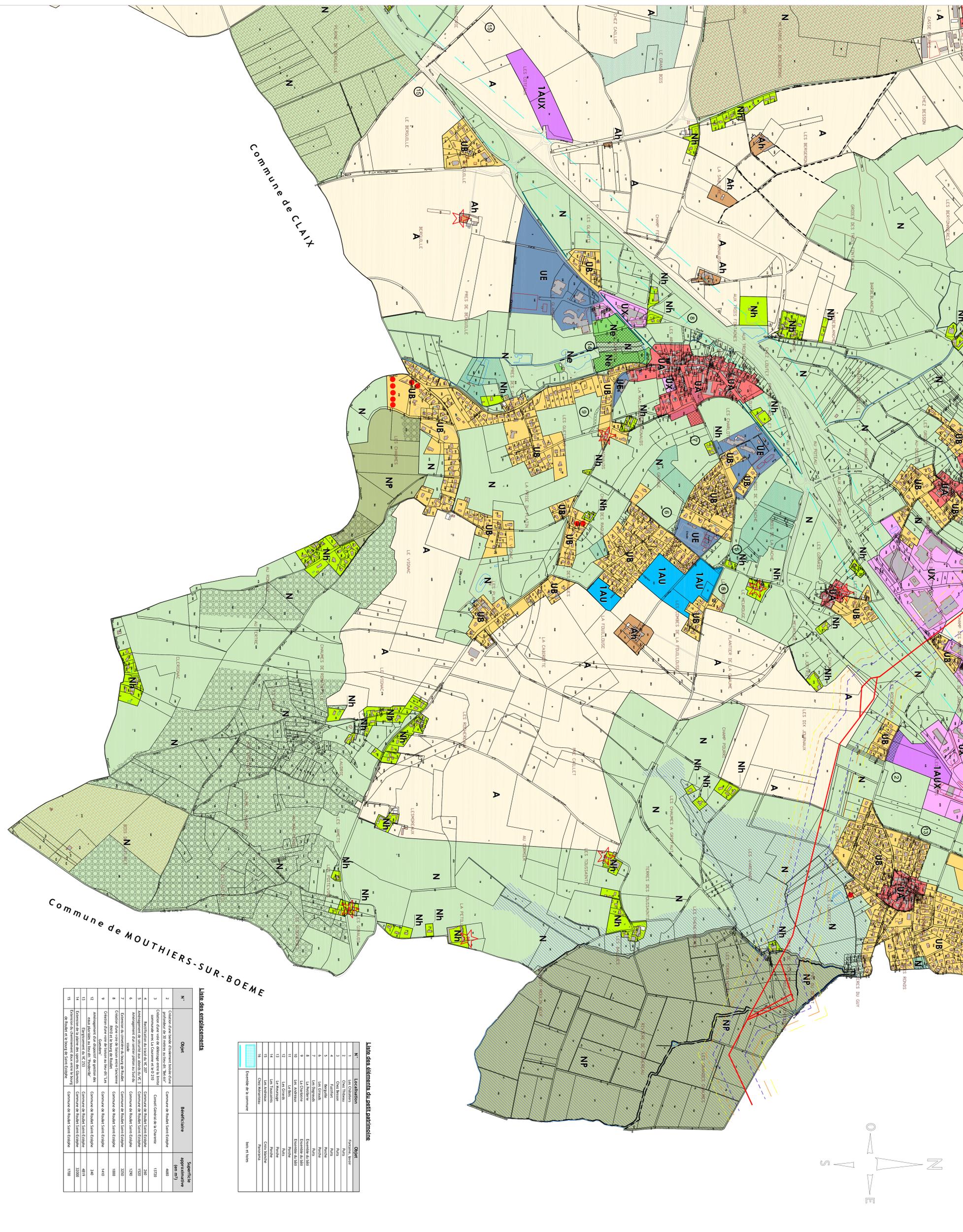
Plan local d'urbanisme prescrit par la délibération du conseil municipal en date du : 10/09/2003
Plan local d'urbanisme approuvé par la délibération du conseil municipal en date du : 09/07/2014
Plan local d'urbanisme approuvé par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2015
Modification n° 1 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/10/2016
Modification n° 2 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 11/12/2016
Modification n° 3 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 4 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 5 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 6 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 7 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 8 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 9 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 10 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 11 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 12 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 13 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 14 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019
Modification n° 15 approuvée par la délibération du conseil municipal en date du : 21/05/2019



LEGENDE

- Zones urbaines**
- UA** Zone urbaine dense de bourgs et des villages
 - UB** Zone urbaine pavillonnaire
 - UB97** Zone urbaine pavillonnaire destinée au stationnement collectif et au stationnement isolé des caravanes contenant l'habitat permanent de tous usagers
 - UE** Zone urbaine accueillant les principaux équipements
 - UPV** Zone urbaine accueillant les principales activités économiques
 - UX** Secteur dédié au site de PCSA
 - UX9** Secteur dédié au site de PCSA
- Zones à urbaniser**
- 1AU** Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
 - 1AUX** Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A** Zone agricole
 - Ah** Secteur agricole accueillant un habitat diffus non lié à l'agriculture
 - Ap** Secteur agricole créneauté passager
- Zone naturelle**
- N** Zone naturelle
 - Nh** Secteur naturel accueillant des activités agricoles
 - Ne** Secteur naturel accueillant des équipements et des services publics ou services sociaux
 - Nh90** Secteur naturel accueillant un habitat diffus
 - Nh91** Secteur naturel accueillant des activités de sports nautiques
 - Nh92** Secteur naturel accueillant les constructions nécessaires à la production d'énergies renouvelables et dans d'autres secteurs
 - Np** Zone naturelle protégée (réserve de biodiversité et corridors écologiques)

- Autres éléments**
- Emplacement réservé (art. L123-1, L123-2, L123-17 et L230-1 et 5, art. R123-10 à R123-14 du code de l'urbanisme)
 - Espace boisé classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : et classement concerné des bois et des massifs
 - Patrimoine immobilier défini par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) ou le volet de la Directive (art. L123-11 b du code de l'urbanisme)
 - Patrimoine agricole (art. R123-11 a du code de l'urbanisme)
 - Patrimoine industriel (art. L123-15 (III) du code de l'urbanisme)
 - Patrimoine protégé (Article L123-5 (III) du code de l'urbanisme) : Ibis
 - Constructions non repeintes sur le cadastre numéroté émanant du DGFIP ou permis de construire numéroté délivrés
 - Bande de recul de l'urbanisation aux abords des voies classées à grande circulation (Article L111-4 du code de l'urbanisme) (voir central de la voirie)
 - Limite des parcelles
 - Bât léger
 - Bât dur



Liste des éléments du droit cadastre

N°	Localisation	Objet
1	Les Champeaux	Façades, murs
2	Chez Thibault	Puits
3	Chez Berthou	Puits
4	Les Champeaux	Puits
5	Les Champeaux	Puits
6	Les Champeaux	Puits
7	Les Champeaux	Puits
8	Les Champeaux	Puits
9	Les Champeaux	Puits
10	Les Champeaux	Puits
11	Les Champeaux	Puits
12	Les Champeaux	Puits
13	Les Champeaux	Puits
14	Les Champeaux	Puits
15	Les Champeaux	Puits
16	Les Champeaux	Puits

Liste des emplacements

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	400
2	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1370
3	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	240
4	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
5	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
6	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
7	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
8	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
9	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
10	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
11	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
12	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
13	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
14	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200
15	Emplacement réservé	Commune de Roulett Saint-Estephe	1200